

BAREME DISCIPLINAIRE JOUEUR SAISON 2025/2026										
ART.	MOTIF	SANCTIONS								
2	Anéantissement d'une occasion de but	2 matchs								
3	Faute grossière	3 matchs Si cette faute occasionne une blessure, à tout le moins observée par un arbitre, le joueur fautif est passible de l'une des sanctions figurant à l'article 13 du présent barème.								
	Comportement :	VICTIMES								
		Joueur, Entraîneur, Educateur, Dirigeant, Public						Officiels		
		Rencontre		Hors Rencontre	Amendes			Rencontre	Hors Rencontre	Amendes
4	Excessif / déplacé	1 match		2 matchs				1 match	2 matchs	
5	Blessant (propos – geste – attitude)	1 match		2 matchs				2 matchs	3 matchs	27 €
6	Grossier / injurieux (propos - geste - attitude)	3 matchs		4 matchs				4 matchs	5 matchs	27 €
7	Obscène (propos - geste – attitude)	3 matchs		4 matchs				4 matchs	5 matchs	54 €
8	Intimidant ou menaçant verbal ou physique	4 matchs		6 matchs				10 matchs	15 matchs	78 €
9	Raciste ou discriminatoire (propos - geste – attitude)	10 matchs			156 €			10 matchs (-1 point)		156 €
10	Bousculade volontaire	5 matchs		7 matchs				1 an (-1 point)	2 ans (-2 points)	134 €
11	Tentative de coup, Tentative de brutalité	6 matchs		8 matchs				1 an (-1 point)	30 mois (-2 points)	134 €
12	Crachat	6 matchs		8 matchs	90 €			1 an (-1 point)	30 mois (-2 points)	156 €
	Acte de brutalité / coup :	Action de jeu	Hors action	Hors Rencontre	Rencontre		Hors rencontre			
13.1	N'occasionnant aucune blessure ou uniquement constatée par l'arbitre	4 matchs	7 matchs	10 matchs	27 €		27 €	4 ans (-3 points)	6 ans (-4 points)	235 €
13.2	Constatée par certificat médical	5 matchs	8 matchs	12 matchs	27 €		27 €	6 ans (-4 points)	10 ans (-5 points)	235 €
					Action de jeu	Hors action				
13.3	Constatée par CM avec ITT inférieure ou égale à 8J	9 matchs	1 an (de 0 à-1 point)	2 ans (de 0 à – 2 points)	52 €	52 €	208 €	14 ans (-5 points)	18 ans (-6 points)	250 €
13.4	Constatée par CM avec ITT supérieure à 8J	15 matchs	3 ans (de 0 - 3 points)	5 ans (de 0 à -5 points)	90 €	210 €	210 €	18 ans (-6 points)	26 ans (-7 points)	312 €
Pour les chapitres 9 à 13 ci-avant, l'infraction commise peut entraîner un retrait de points au classement de l'équipe concernée.										
Lorsqu'une infraction visée au présent barème a été commise entre le coup d'envoi et le coup de sifflet final de l'arbitre (mi-temps comprise), elle doit être retenue comme ayant eu lieu au cours de la rencontre.										

